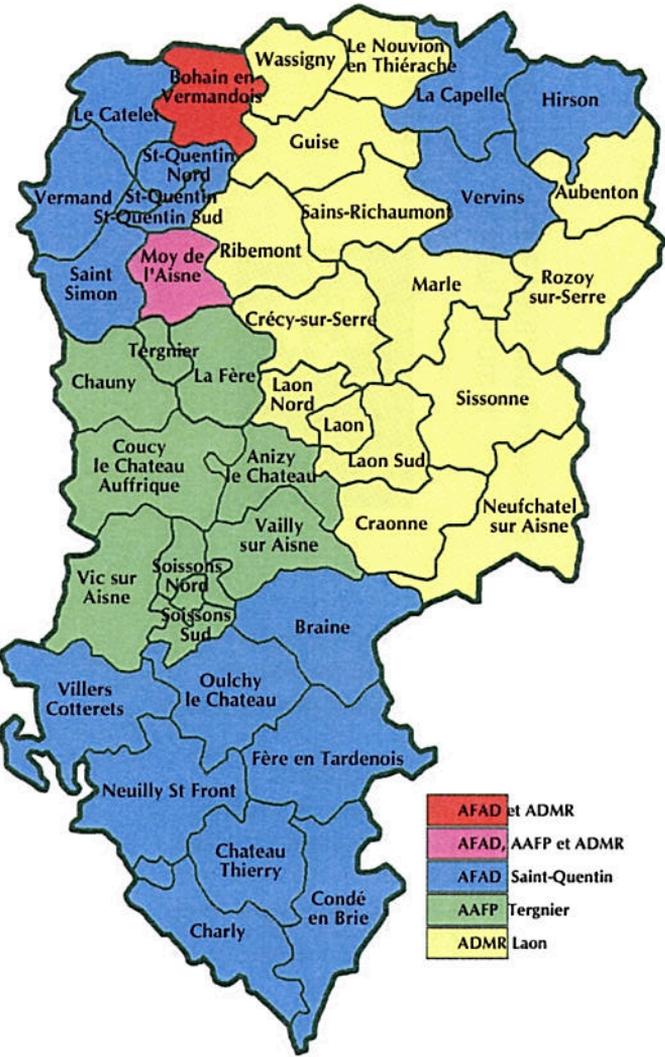


● Repérez le canton où vous résidez



● A qui vous adresser ?

Les associations sont réparties par canton.

Association d'aide familiale à domicile (Afad)

- Antenne de Saint-Quentin
 2 rue de la Chaussée Romaine
 Bâtiment B, rez-de-chaussée
 02100 Saint-Quentin
 03 23 67 01 46
afad.stq@wanadoo.fr



Association d'aide familiale populaire de Tergnier (Aafp)

5 rue des quatre fils Paul Doumer
 02700 Tergnier
 03 23 57 02 89
aafptergnier@gmail.com



Association d'aide à domicile en milieu rural (Admr)

Résidence Le Clos Chaudron
 855 rue Romanette
 02000 Laon
 03 23 26 03 03
info.fede02@admr.org
www.admr.org



Si vous êtes concerné par des naissances multiples ou rapprochées, vous bénéficierez :

- d'une prise en charge totale si votre quotient familial est inférieur ou égal à 655 €
- ou d'une prise en charge de 50% pour un quotient familial compris entre 655,01 € et 915 €.